

Le devenir des élèves de la voie professionnelle et de l'enseignement adapté dans l'académie de Besançon



Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention signée entre l'INSEE de Franche-Comté et le Rectorat de l'académie de Besançon.

Réalisation du rapport d'étude : Luc BRIOT, chef de projet, Martine KRZYWONOS, Véronique REMY, Maurice REVERDY (Rectorat de l'académie de Besançon)

Ont également participé à cette étude : Aude BETTINELLI (Rectorat de l'académie de Besançon), Audrey MIRAULT, Yannick SALAMON (INSEE), Karine POICHET (SRFD de la DRAAF de Franche-Comté) ainsi que les autres SRFD de France et les autres Services Statistiques Académiques de France.

Ce rapport d'étude du Rectorat apporte un éclairage complémentaire au rapport de l'INSEE sur le niveau de qualification des francs-comtois ainsi qu'à l'étude « titre » parue dans la collection « l'Essentiel INSEE Franche-Comté ».

Ces documents sont disponibles au téléchargement sur le site de l'INSEE Franche-Comté (www.insee.fr)

SOMMAIRE

<u>Contexte et enjeux</u>	<u>4</u>
Où en est aujourd'hui la Franche-Comté ?	5
Le champ de l'étude.....	6
<u>Que sont devenus les élèves de la voie professionnelle et de l'enseignement adapté ?</u>	<u>8</u>
Les poursuites d'études en centres de formation d'apprentis.....	9
Les poursuites d'études en établissements scolaires agricoles	9
Les poursuites d'études hors académie.....	9
Les « sortants ».....	10
<u>Qui sont les sortants ?</u>	<u>11</u>
Les sortants de la voie professionnelle.....	11
Les sortants de l'enseignement adapté.....	11
Caractéristiques des sortants.....	12
<u>Quels facteurs peuvent influencer la sortie des élèves ?</u>	<u>15</u>
Taux de sortie.....	15
Risque de sortie.....	15
Les facteurs explicatifs du risque de sortie	16
<u>Sources et méthodologie.....</u>	<u>18</u>
Les sources utilisées.....	18
La base élèves académique (BEA).....	18
La base élèves du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire	18
Les fichiers des examens	18
Le fichier des migrations académiques (MIGRACA)	18
Définitions et concepts.....	19
Âge	19
Chômeurs	19
Diplôme, qualification.....	19
Niveaux de formation	19
Population active	20
Population de départ.....	20
Sortants ou décrocheurs en janvier 2010	20
Taux d'accès au bac	20
<u>Références bibliographiques</u>	<u>22</u>

Contexte et enjeux

Conformément aux objectifs nationaux énoncés dans la loi d'orientation et de programme de 2005, l'académie de Besançon s'est clairement fixé pour objectif dans son projet d'académie 2005-2010 l'amélioration globale du niveau de formation et de qualification des jeunes Francs-Comtois et la réduction des sorties en cours de formation ou sans qualification, tous niveaux confondus. L'académie entend poursuivre dans cette voie dans les années à venir.

Parmi les préoccupations du niveau national figurent deux points au cœur de cette étude. Un point concerne la réforme de la voie professionnelle qui vise notamment à élever le niveau de qualification en alignant la durée de préparation du bac professionnel sur celle des bacs généraux et technologiques en 3 ans. Un second point concerne le suivi des élèves qui sortent sans qualification du système scolaire.

La rénovation de la voie professionnelle entre progressivement en application depuis la rentrée 2009 et elle se traduit par des changements profonds. Le Bep, diplôme professionnel préparé en 2 ans après la classe de troisième, aura totalement disparu à la rentrée 2012. À la rentrée 2010, il subsiste encore quatre formations de Bep qui seront supprimées à la rentrée 2012-2013. Avec cette rénovation, les jeunes qui choisiront cette voie après la 3^{ème} iront le plus souvent en bac professionnel 3 ans. Dans l'organisation précédente, un jeune qui s'engageait dans la voie professionnelle effectuait un Bep en 2 ans puis un bac professionnel en 2 ans, s'il désirait poursuivre ses études. Désormais, pour accéder à la qualification du bac professionnel, le jeune passe d'un parcours en 2x2 ans à un parcours en 1x3 ans.

Cette réforme vise à accroître le niveau de qualification des jeunes de la voie professionnelle avec la préparation d'un bac en 3 ans et à réduire le taux d'abandon des jeunes en cours de cycle. En effet, le taux de sortie des jeunes en voie professionnelle est nettement plus élevé que dans la voie générale et technologique. Le taux de décrochage de scolarité est également important chez les élèves des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

Néanmoins, le passage d'un système 2X2 ans à un système 1X3 ans comporte un risque qu'il convient de surveiller attentivement : le parcours en 3 ans, considéré comme plus exigeant peut générer décrochages et abandons en plus grand nombre. Le bac professionnel en 3 ans étant déjà expérimenté avant sa généralisation en 2009, l'étude se propose d'observer ce que sont devenus des jeunes en première année de bac professionnel en 3 ans ou en 2 ans durant l'année 2008-2009. Le champ de l'étude se limite aux jeunes en cours de cycle de formation. Le suivi des jeunes en année terminale de cycle de formation sera envisagé dans une prochaine étude.

Au niveau national, l'État a mis au centre de ses préoccupations le devenir des jeunes et, notamment, des jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification. Pour ce faire, l'État met en place dans le courant de l'année 2011, un système interministériel d'échange d'information (SIEI) qui permet de suivre les parcours des jeunes entre les différents systèmes éducatifs (établissements relevant de l'éducation nationale, des CFA et du ministère de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire). La notion de « décrocheur » vient également d'être définie : est considéré comme décrocheur

tout jeune de plus de seize ans sorti prématurément du cycle de formation dans lequel il était engagé. Ce cycle de formation concerne aussi bien la voie professionnelle que technologique ou générale. De même, un jeune de plus de 16 ans titulaire d'un Cap et qui s'engage dans un bac professionnel puis abandonne avant d'avoir obtenu son diplôme sera également considéré comme décrocheur. Des mesures vont être mises en place dans chaque département pour repérer au mieux ces décrocheurs et leur proposer des solutions adaptées. La notion de décrocheur est donc plus large que celle de sortants « sans diplôme qualifiant ».

Où en est aujourd'hui la Franche-Comté ?

La part de sans diplôme parmi les 16-24 ans passe de 27,3% à 18,0% entre les recensements de l'INSEE de 1999 et 2006. Comparativement à la France de province, cette chute est plus forte dans l'académie, puisqu'en France de province elle passe de 26,2% à 18,0%.

Le taux de sortie sans qualification (niveaux VI et V bis) (voir les définitions à la fin du présent rapport) dans l'académie est de 6,4% en 2008 (5,9% en France+DOM). En 2000, ce taux s'élevait à 8,5% dans l'académie et à 7,3% en France.

Le taux d'accès au bac (voir définition à la fin du rapport) atteignait 64,9% en 2010 dans l'académie contre 65,6% en France (y compris les DOM). En 2007, ces taux étaient respectivement de 63,4% et 62,7%.

À côté des formations scolaires de l'éducation nationale, l'académie de Besançon présente quelques particularités. D'une part, l'enseignement scolaire agricole y compris le post-bac occupe une place importante (5 400 élèves à la rentrée 2010). D'autre part, le poids de l'apprentissage de niveau IV et V dans le total apprentissage et second cycle professionnel est de 32,4% dans l'académie, supérieur de 3,1 points à la France (y compris les DOM) en 2008. Enfin, le taux de scolarisation des 20-24 ans (29,4% en 2006) est inférieur de 3 points au taux national.

Les questions qui peuvent se poser sont les suivantes :

- 1/ Quelles sont les populations les plus touchées par la non qualification ? Y a t'il des disparités géographiques importantes ?
- 2/ Qui sont les élèves sortants des établissements de l'éducation nationale sans qualification et que deviennent-ils ?
- 3/ Quels effets la généralisation du bac professionnel en 3 ans aura-t-elle sur les sorties sans qualification ?

Le rapport de l'INSEE élaboré parallèlement à celui du Rectorat dresse un état des lieux du niveau de qualification et de non qualification de la population franc-comtoise. Il tente de repérer les disparités régionales et d'identifier les éléments explicatifs.

Le présent rapport s'inscrit dans la démarche nationale de suivi des élèves décrocheurs (voir page 4). Le SIEI n'étant pas encore en place au moment de l'étude, le Service Statistique académique (SSA) a mis au

point sa propre méthode d'analyse. Celle-ci consiste à croiser directement les bases élèves de l'éducation nationale, de l'agriculture ainsi que les bases apprentissage de l'éducation nationale et de l'agriculture afin d'identifier les décrocheurs. Ainsi les élèves scolarisés en 2008-2009 dans un établissement relevant de l'éducation nationale de l'académie de Besançon et non retrouvés dans l'une des quatre bases précitées sont dits « décrocheurs » ou « sortants ». Contrairement au dispositif national qui vise exhaustivement tous les niveaux de formation, le dispositif élaboré par le SSA de l'académie de Besançon a été appliqué à un champ restreint de formations, en raison de la complexité du recueil des informations.

En effet, l'appariement des quatre bases (élèves et apprentis de l'éducation nationale, élèves et apprentis de l'agriculture) s'avère compliqué en raison de l'absence d'identifiant commun. Cet appariement ne peut être réalisé qu'à l'aide de l'identité des élèves. Il a été effectué dans le respect de la législation sur le secret statistique. À cet égard, le Rectorat tient à souligner la collaboration de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) de Franche-Comté sans qui le travail d'appariement n'aurait pu être réalisé. Il convient de mentionner aussi les SSA des autres académies qui ont permis d'identifier des jeunes qui ont poursuivi des études dans l'éducation nationale mais hors de l'académie de Besançon.

D'après l'historique des constats, les taux de sortie sont plus importants dans la voie professionnelle que dans les voies générale et technologique. Afin de ne pas alourdir les traitements, les « décrocheurs » des voies générale et technologique n'ont pas été étudiés. La Direction des Etudes, de la Prévision et de la Prospective (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a estimé le nombre de sortants en fin de second cycle¹ dans les établissements scolaires de l'éducation nationale et de l'agriculture à la rentrée 2009 en Franche Comté. L'estimation de la DEPP est de 1 043 élèves sortants.

Le champ de l'étude

L'étude s'intéresse donc au devenir des jeunes qui, durant l'année 2008-2009 étaient scolarisés, sous statut scolaire, dans un établissement relevant de l'éducation nationale :

Dans la voie professionnelle : 1ère année de bac professionnel en 3 ans ou en 2 ans, 2ème année de bac professionnel en 3 ans, 1ère année de Brevet des métiers d'arts (BMA), 1ère année de Cap 2 ans et les 1ère année de Bep en 2 ans.

Dans l'enseignement adapté : classes de 6ème à 3ème de Segpa et les Cap de Segpa.

¹ Les sortants de fin de second cycle regroupent : les sortants de collège, de première année de CAP ou BEP, de seconde et première générales et technologiques, de seconde professionnelle rénovée et équivalent

Répartition des élèves selon le type de diplôme dans la population de départ en 2008

Nature des formations de la population de départ	Effectifs élèves	Part (%)
1ère année de Cap 2 ans	1 043	11,6
1ère année de Bep 2 ans	2 672	29,6
1ère année de bac pro 2 ans	1 832	20,3
1ère année de bac pro 3 ans	1 273	14,1
2ème année de bac pro 3 ans	191	2,1
1ère année de brevet des métiers d'art 2 ans	43	0,5
6ème à 4ème de Segpa	1 392	15,4
3ème de Segpa et 1ère année de cap de Segpa	578	6,4
Total	9 024	100,0

Source : Rectorat - SSA (Base élève académique, rentrée 2008)

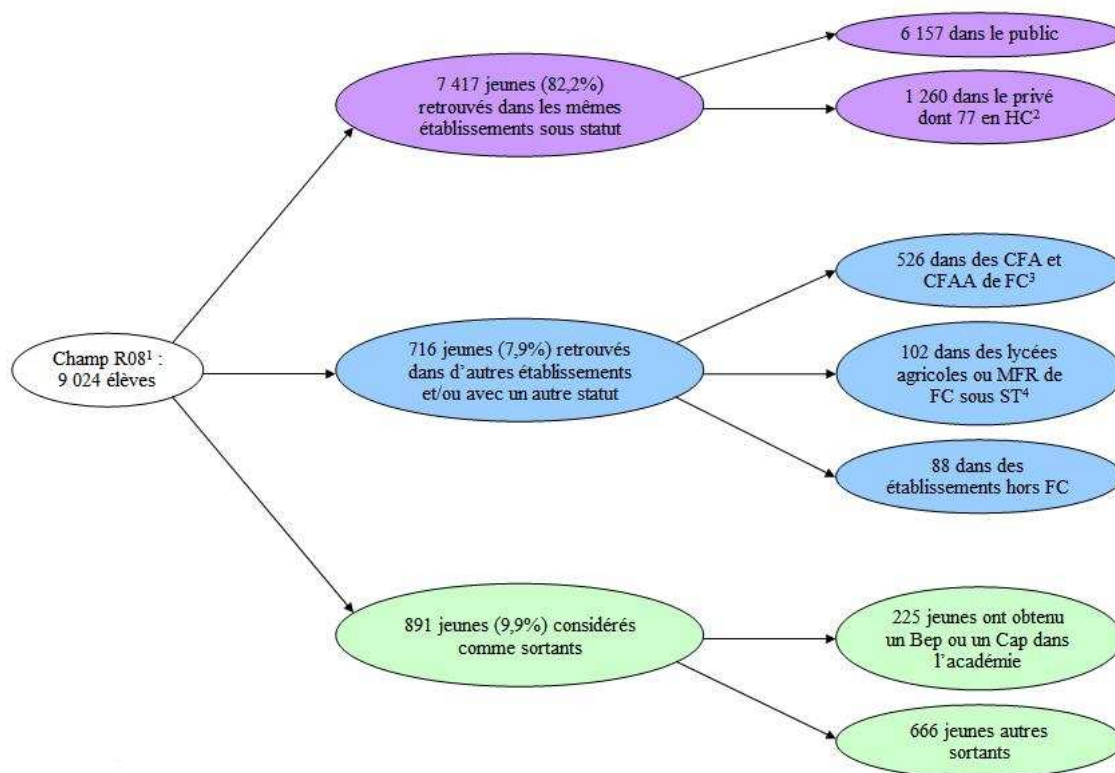
Dans la suite de l'étude les brevets des métiers d'art sont regroupés avec les bacs professionnels et les Cap de Segpa avec les 3^{ème} Segpa. Leur très faible effectif justifie ce regroupement.

Que sont devenus les élèves de la voie professionnelle et de l'enseignement adapté ?

Parmi les 9 024 jeunes engagés dans une formation professionnelle ou dans l'enseignement adapté : 82,2% ont poursuivi, sous statut scolaire, leurs études dans les mêmes établissements de l'académie. Quelques-uns ont redoublé, d'autres se sont réorientés. 70 élèves sont passés du public au privé et une cinquantaine ont fait le chemin inverse du privé au public.

7,9% ont poursuivi leurs études en CFA, en établissements scolaires agricoles ou hors académie.

Enfin 9,9% (891 jeunes) n'ont pas été retrouvés. Ils sont considérés sortants.



1 Champ R08 : population d'élèves de départ en 2008/2009

- académie de Besançon,
- EREA, collèges et lycées publics et privés sous et hors contrat de l'éducation nationale,
- statut scolaire,
- segpa, 1CAP2, 1BEP2, 1BAC PRO2, 1BAC PRO3, 2BAC PRO3, 1BMA2

2 HC : hors contrat

3 FC : Franche-Comté

4 ST : statut scolaire

Sources : bases élèves et apprentis de l'éducation nationale, bases élèves et apprentis de l'agriculture, enquête sur l'insertion dans la vie active des lycéens

Les poursuites d'études en centres de formation d'apprentis

Le groupe des jeunes qui s'orientent en CFA dépasse les 500. Ils se sont inscrits dans des centres de formation d'apprentis (CFA) de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole. Huit jeunes sur dix intègrent des centres de formation d'apprentis privés de l'académie de Besançon et ils sont plus de 61,4% à provenir de milieux défavorisés.

Plus de 7 jeunes sur 10 partis en CFA sont des garçons alors qu'ils ne représentent que 53,9% dans la population de départ.

Les jeunes qui poursuivent un bac professionnel à leur entrée en CFA continuent dans leur domaine de spécialité initiale (domaine production ou domaine tertiaire) des lycées de l'éducation nationale.

Cependant, plus du tiers des jeunes qui ont interrompu la préparation d'un bac professionnel en 2008-2009, se réorientent vers un Cap lorsqu'ils s'inscrivent en CFA. D'autre part, les jeunes qui ont abandonné un Cap ou un Bep, intègrent aussi massivement des formations de Cap en arrivant dans les Centre de formation d'apprentis. Enfin, les élèves de 3^{ème} Segpa s'engagent dans des Cap à leur entrée en CFA. Au total, les Cap représentaient 14,4% des formations préparées par ces 500 jeunes en 2008-2009 et 67,1% en 2009-2010.

Les poursuites d'études en établissements scolaires agricoles

Une centaine de jeunes ont intégré les établissements scolaires agricoles du public et du privé relevant du ministère de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire de la région Franche-Comté. Ces jeunes viennent à 59,8% de milieux défavorisés et 88,2% sont accueillis dans les établissements du privé notamment dans les Maisons Familiales et Rurales. Deux tiers de ces jeunes sont des filles alors qu'elles sont sous représentées dans la population de départ. Ces cent jeunes viennent à parité de la voie professionnelle et de l'enseignement adapté. En 2008-2009, ces jeunes ont suivi des formations dans diverses spécialités du tertiaire qu'ils viennent de la voie professionnelle ou de 3^{ème} préprofessionnelle de Segpa. Dans les établissements de l'enseignement agricole, ils se sont recentrés principalement dans deux spécialités (services aux personnes et services en milieu rural) et un peu moins dans une troisième, travaux paysagers et horticulture. Comme dans le cas des CFA, cette orientation vers les formations agricoles s'accompagne d'un renoncement des jeunes (au moins provisoire) au bac professionnel au profit des Capa et des Bepa.

Les poursuites d'études hors académie

Un peu moins d'une centaine de jeunes ont poursuivi des études hors Franche-Comté. Ils se répartissent dans des collèges, des lycées et des CFA, publics ou privés, de l'éducation nationale ou de l'agriculture sous statut scolaire ou apprentis. Les garçons représentent 57,3% de cette population. La proportion de jeunes issus de milieux défavorisés est de 56,2%. Les informations sur les formations suivies hors de l'académie sont très réduites.

Les « sortants »

Enfin, tous les jeunes non retrouvés dans une des bases de formations sont considérés sortants. Ils sont donc 891 jeunes, soit 9,9% de sortants.

Au début de l'année 2010, ces sortants étaient probablement sur le marché du travail ou n'en étaient pas très éloignés. Seulement 300 de ces sortants ont été retrouvés à l'aide de l'enquête d'insertion des lycéens dans la vie active (IVA) effectuée le 1^{er} février 2010. Parmi ces 300 jeunes, 35,0% avaient un emploi ou étaient en stage, 52,0% étaient au chômage et 13,0% ne cherchaient pas d'emploi au moment de l'enquête. Les résultats de cette enquête ne permettent cependant pas d'inférer des conclusions sur le devenir des 591 autres décrocheurs.

Les sortants ne sont pas tous sans diplôme qualifiant car 25,2% ont eu un Bep ou un Cap en Franche-Comté. Ces jeunes diplômés étaient inscrits en 1^{ère} année de bac professionnel à la rentrée 2008-2009. Le champ des jeunes sortants de cette étude rentre bien dans le champ des « décrocheurs » défini dans la partie introductive « contexte » du présent rapport.

D'autre part, parmi les jeunes qui venaient d'autres académies avant d'interrompre une 1^{ère} année de bac professionnel en 2008-2009 dans notre académie, une forte proportion possèdent aussi un Cap ou Bep. Le taux de décrocheurs sans diplôme qualifiant parmi les sortants est donc par conséquent légèrement inférieur à 75%. Les 891 sortants peuvent se répartir en deux branches (voir graphe à bulles ci-dessus), 225 ont eu un Bep ou un Cap dans l'académie avant d'interrompre un cycle de formation durant l'année 2009-2010 et 666 autres jeunes sont sortants sans plus de précision.

Répartition des élèves selon le type de diplôme préparé dans la population de décrocheurs en 2008

Nature des formations de la population de décrocheurs	Effectifs élèves	Part (%)
1ère année de Cap 2 ans	149	16,7
1ère année de Bep 2 ans	184	20,7
1ère année de bac pro 2 ans	258	29,0
1ère année de bac pro 3 ans	123	13,8
2ème année de bac pro 3 ans	18	2,0
1ère année de brevet des métiers d'art 2 ans	2	0,2
6ème à 4ème de Segpa	50	5,6
3ème de Segpa et 1ère année de cap de Segpa	107	12,0
Total	891	100,0

Source : Rectorat - SSA (Base élèves académique, rentrée 2008)

Les pourcentages relatifs aux sortants sont à prendre avec précaution en raison de la petite taille de cette population.

Qui sont les sortants ?

Les sortants de la voie professionnelle

La proportion de décrocheurs dans la voie professionnelle est de 10,4%. Les jeunes qui s'engagent dans la spécialité production décrochent proportionnellement moins que ceux dans la spécialité services. En effet, les jeunes engagés dans une spécialité de production représentent 47,7% de la population de départ et 4,5 points de moins dans la population des « décrocheurs ».

Deux tiers des abandons de bacs professionnels viennent de la voie services. Dans les Bep, il y a parité des sortants entre la production et les services. Dans les Cap, les sorties de production l'emportent sur les sorties services.

À l'intérieur du champ services, les spécialités « échanges et gestion » et « Communication et information » comptent proportionnellement plus de décrocheurs que dans la population de départ.

A contrario, à l'intérieur du champ production, les spécialités « mécanique, électricité, électronique » et « génie civil, construction et bois » comptent proportionnellement moins de décrocheurs que dans la population de départ.

Répartition des jeunes de la voie professionnelle en % par domaine de formation en 2008-2009

Domaines de spécialités	Population de départ (%)	Population de décrocheurs (%)
Production	47,7	43,2
<i>dont Mécanique, électricité, électronique</i>	28,6	24,1
<i>Génie civil, construction et bois</i>	10,8	7,6
<i>Transformations</i>	5,0	6,0
<i>Matériaux souples</i>	2,9	4,8
<i>Spécialités pluri-technologiques de production</i>	0,4	0,7
Services	52,3	56,8
<i>dont Echanges et gestion</i>	27,0	33,0
<i>Services aux personnes</i>	15,3	11,1
<i>Communication et information</i>	8,3	10,9
<i>Services à la collectivité</i>	1,7	1,8

Source : Rectorat- SSA (Base élèves académique, rentrée 2008)

Les sortants de l'enseignement adapté

La proportion de décrocheurs est de 8,0% en Segpa. Dans l'enseignement adapté, 68,2% des abandons viennent de la voie préprofessionnelle (les 3^{ème} Segpa) alors qu'ils ne représentent que 29,3% de la population de départ. Le taux de décrochage est de 18,5% en 3^{ème} Segpa. Un jeune qui fréquente les classes « générales » de la 6^{ème} à la 4^{ème} de Segpa a un faible taux d'abandon : 3,6%.

Dans les 3^{ème} Segpa préprofessionnels, les sorties de production l'emportent sur les sorties services.

Répartition des jeunes en segpa en % par domaine de formation en 2008-2009

Domaines de spécialités	Population de départ (%)	Population de décrocheurs (%)
Production	21,1	48,4
<i>dont Mécanique, électricité, électronique</i>	9,9	26,8
<i>Génie civil, construction et bois</i>	5,6	14,0
Transformations	5,2	7,6
Services	8,2	19,7
<i>dont Spécialités pluri-technologiques de production</i>	6,7	17,2
<i>Services à la collectivité</i>	1,2	2,5
Formations générales	70,7	31,8

Source : Rectorat- SSA (Base élèves académique, rentrée 2008)

Caractéristiques des sortants

Les décrocheurs ont un âge moyen de 18 ans et les jeunes de la population de départ ont en moyenne 17 ans. Les 17 ans et plus représentent 80,3% des sortants et seulement 62,9% de la population de départ.

Les garçons représentent 53,9% des abandons contre 58,5% dans la population de départ. Ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les filles à abandonner en Cap, Bep et Segpa mais ces proportions ne sont pas significativement différentes dans la population de départ.

En revanche, les filles sont sur représentées parmi les abandons en bacs professionnels alors qu'elles sont proportionnellement moins nombreuses dans la population de départ. Les filles décrochent plus au cours d'une formation d'un niveau plus élevé (bac professionnel) que les garçons (Bep, Cap).

Le croisement sexe-âge apporte un autre éclairage. De 16 à 19 ans, plus de garçons que de filles interrompent leur scolarité. La proportion s'inverse pour les jeunes âgés de 20 ans. Les filles décrochent à un âge un peu plus élevé parce qu'elles visent plus fréquemment une formation plus longue.

Abandons par formation préparée et par sexe

unité : %

Formation	Taux d'abandon des garçons	Taux d'abandon des filles	Taux d'abandon global	Nombre de sortants
Bac Pro	10,0	14,6	12,0	401
Bep	6,5	7,4	6,9	184
Cap	14,4	14,2	14,3	149
Segpa pré professionnelle	20,4	15,8	18,5	107
Segpa formation générale	3,8	3,2	3,6	50
Total	9,1	11,0	9,9	891

Source : Rectorat - SSA (Base élèves académique, rentrée 2008)

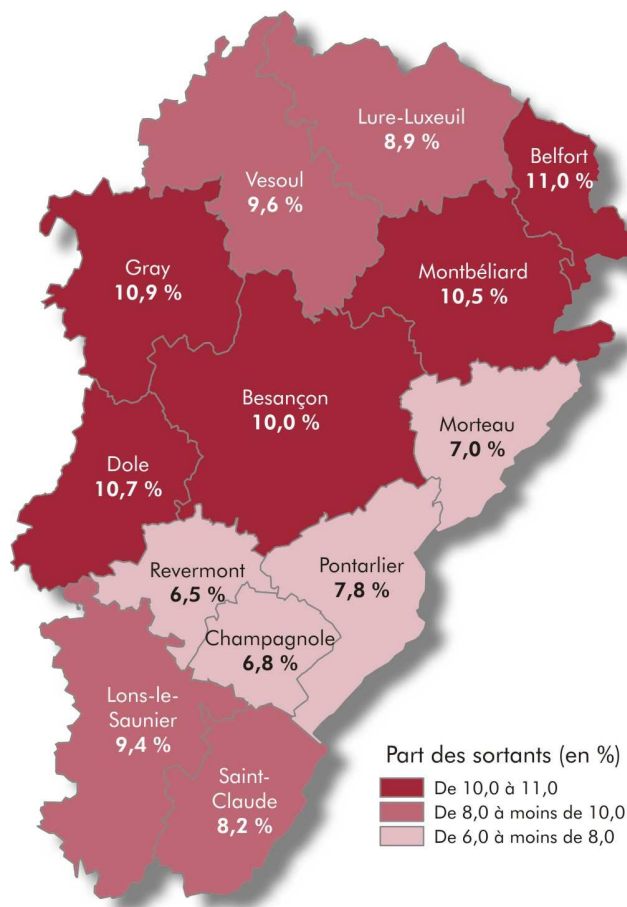
Les jeunes sortants sont originaires de milieux défavorisés à 63,1% contre une proportion de 56,5% dans la population initiale.

73,0% des sortants ne sont pas boursiers et ce taux est plus élevé que dans l'ensemble de la population de départ.

94,9% des décrocheurs sont de nationalité française soit 1,9 points de moins par rapport à la population de départ. Ces taux ne sont pas significativement différents d'après la modélisation de la dernière partie du rapport.

Les sortants sont sur représentés en zone urbaine : 56,4% contre 45,4% pour la population de départ. Les décrocheurs résident surtout dans les zones d'emplois des grands pôles urbains puisque 59,0% de ces élèves viennent des zones de Besançon, Montbéliard, Belfort et Dole. Ces quatre zones parmi les 13 représentent 55,5% dans la population de départ et elles ont des taux d'abandon compris entre 10,1% et 11,0%. Les autres décrocheurs ont des lieux de résidence plus disséminés dans les autres zones d'emploi. A l'exception de la petite zone d'emploi de Gray, les huit autres zones ont des taux d'abandons compris entre 6,5% et 9,6%.

Davantage de "décrocheurs" en zones urbaines
Part des sortants en cours de formation professionnelle en 2009
en Franche-Comté par zone d'emploi



Source : rectorat de Besançon (Base élève académique, rentrée 2009)

Quels facteurs peuvent influencer la sortie des élèves ?

Cette partie apprécie les facteurs qui pourraient expliquer l'abandon de scolarité dans la voie professionnelle et dans l'enseignement adapté en janvier 2010. Pour se faire, il est nécessaire de passer de la notion de taux de sortie à celle de risque de sortie.

Taux de sortie

Le taux global d'abandon (part des sortants rapportée à la population de départ) est de 9,9%. Il n'est pas significativement différent entre les jeunes provenant du public et ceux provenant du privé.

Les taux de décrochage les plus élevés sont en 3^{ème} de Segpa pré pro (18,5%), en Cap (14,3%) et en bac professionnel (12,0%). Le taux de sortie tombe à 6,9% en Bep et à 3,6% en Segpa générale. Il convient de mettre ces taux en rapport avec le nombre d'élèves sortants, 401 en bac professionnel, 184 en Bep, 149 en Cap et 107 en 3^{ème} Segpa. Enfin, rappelons que parmi les sortants de 3^{ème} Segpa figurent aussi les quelques jeunes en Cap de Segpa scolarisés dans les deux EREA de l'académie.

Le taux de sortie des filles est 1,9 points supérieur à celui des garçons. Selon la modélisation cet écart n'est pas significatif.

Risque de sortie

Les méthodes d'analyses « toutes choses égales par ailleurs » permettent de modéliser la probabilité d'interrompre sa formation en fonction d'un certain nombre de variables et d'étudier l'effet propre de chacune des variables introduites dans le modèle sur le risque d'abandonner sa formation.

Les variables qui ont été retenues sont : la catégorie socioprofessionnelle (CSP), le type de formation préparée, la spécialité, le lieu de résidence (urbain/rural), le régime boursier. Les variables sexe, secteur (public/privé), zone d'emploi de résidence et nationalité ont été introduites dans le modèle mais n'ont pas été retenues car elles se sont révélées non significatives. La petite taille de l'échantillon explique sans doute en grande partie cette exclusion.

Les facteurs explicatifs du risque de sortie

Influence de différentes caractéristiques sur la probabilité de sortie du jeune

Facteurs explicatifs	Modalités	Académie de Besançon
Bénéficiaire d'une bourse	élève non bénéficiaire	1.21
	<i>élève bénéficiaire</i>	<i>réf.</i>
Dispositif de formation	SEGPA	2.91
	CAP	2.07
	BAC PROFESSIONNEL	1.85
	<i>BEP</i>	<i>réf.</i>
Catégorie de Spécialités	Service	1.19
	<i>Production</i>	<i>réf.</i>
	Générale	0.17
Commune résidence des élèves	Commune hors académie	1.77
	Commune urbaine	1.74
	<i>Commune rurale</i>	<i>réf.</i>
Catégorie sociale regroupée du responsable familial de l'élève	Catégorie sociale non renseignée	1.64
	<i>Catégorie sociale défavorisée</i>	<i>réf.</i>
	Catégorie sociale favorisée	0.67
	Catégorie sociale moyenne	0.62

Champ : élèves de la voie professionnels et de l'enseignement adapté en 2008-2009

Exemple : un jeune de Segpa a un risque d'abandon 2,91 fois plus élevé qu'un jeune de première année de Bep

Source : Rectorat- SSA (Base élèves académique, rentrée 2008)

La CSP du parent responsable de l'élève apparaît clairement comme facteur explicatif du risque de sortie des élèves de la voie professionnelle et des Segpa. À caractéristiques identiques (toutes choses égales par ailleurs), le risque d'abandon de scolarité d'un jeune issu d'une classe défavorisée est plus fort que celui d'un jeune originaire des classes moyennes ou des milieux favorisés.

L'étude décèle quatre autres facteurs susceptibles d'expliquer les abandons.

Un jeune de la voie professionnelle ou de l'enseignement adapté, résidant en milieu urbain a, toutes choses égales par ailleurs, un risque d'abandonner sa scolarité 1,7 fois plus fort qu'un jeune résidant en milieu rural.

Le Bep est le diplôme pour lequel le risque de décrochage est le moins élevé. En effet, à caractéristiques identiques, un jeune inscrit en 1^{ère} année de Bep a entre 1,9 et 2,9 fois moins de risque de décrocher qu'un jeune en 1^{ère} année de Cap, en 1^{ères} années de bac professionnel ou en segpa.

Globalement, le risque d'abandon d'un jeune issu de la voie « services » est un peu plus fort que celui d'un jeune de la voie « production ».

Un jeune non boursier a un peu plus de risque d'abandonner sa scolarité qu'un jeune boursier de la voie professionnelle et de Segpa.

La définition retenue pour les *CSP défavorisées* regroupe les :

- ouvrier qualifié ou non,
- ouvrier agricole,
- retraité ouvrier ou employé,
- chômeur n'ayant jamais travaillé,
- personne sans activité professionnelle.

Les *CSP moyennes* désignent les :

- agriculteur exploitant,
- artisan,
- commerçant et assimilé,
- employé civil,
- agent service - fonction publique,
- policier et militaire,
- employé administratif d'entreprise,
- employé de commerce,
- personnel des services directs aux particuliers,
- retraité agriculteur exploitant, retraité artisan, commerce, chef d'entreprise.

Les *CSP favorisées* se composent des :

- chef d'entreprise de 10 salariés ou plus,
- profession libérale,
- cadre de la fonction publique,
- professeur, instituteur et assimilé,
- profession information, arts, spectacle,
- cadre administration et commerce d'entreprise,
- ingénieur - cadre technique d'entreprise,
- profession intermédiaire santé - travail social,
- clergé, religieux,
- profession intermédiaire administration - fonction publique,
- profession intermédiaire administration et commerce - entreprise,
- technicien,
- contremaître, agent de maîtrise,
- retraité cadre, profession intermédiaire.

Sources et méthodologie

Les sources utilisées

La base élèves académique (BEA)

La BEA permet de disposer d'informations sur les élèves qui suivent une scolarité dans le second degré et le post-bac des lycées relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Des suivis de cohortes sont possible, à condition que les élèves effectuent leur parcours au sein du champ de la BEA.

La base élèves du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Le Rectorat de Besançon et la DRAAF de Franche-Comté ont signé une convention permettant au Rectorat de collecter dans les bases agricoles nationales les informations nécessaires à l'étude.

Les bases recensant les apprentis des centres de formation d'apprentis (CFA)

Les bases alimentées par l'enquête SIFA relèvent des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Les fichiers des examens

Ils permettent de vérifier que les jeunes ont obtenu leur diplôme ou non et ils peuvent être fusionnés avec la BEA. Ces fichiers ont permis de vérifier que les jeunes ayant interrompu un bac professionnel étaient souvent en possession d'un Cap ou d'un Bep.

Le fichier des migrations académiques (MIGRACA)

Il est produit par la DEPP. Il permet de savoir dans quelles académies partent les élèves relevant de l'éducation nationale du public et du privé. Il permet aussi de savoir d'où viennent les élèves qui arrivent dans l'académie.

L'enquête insertion dans la vie active des lycéens (IVA)

Cette enquête annuelle réalisée 7 mois après la fin de l'année scolaire en voie technologique ou professionnelle permet d'identifier les jeunes qui s'engagent dans la vie active.

Définitions et concepts

Âge

Il est calculé par différence entre l'année de sortie du système scolaire (2009) et l'année de naissance.

Chômeurs

Dans cette étude, les chômeurs sont définis au sens de la déclaration faite par le jeune dans l'enquête IVA.

Diplôme, qualification

La qualification s'entend d'un niveau de compétences acquis grâce au suivi d'un cursus de formation.

Le diplôme est un titre attribué à une personne qui a obtenu un examen.

En principe, un diplôme reconnaît une qualification ou un niveau de qualification.

« sans diplôme et sans qualification » : elle regroupe les personnes n'ayant obtenu aucun diplôme et n'ayant pas poursuivi de cycles de formations permettant d'acquérir une qualification. La dernière classe fréquentée est une classe de 1^{er} cycle ou une première année de Cap ou de Bep.

« sans qualification mais avec diplôme » : Pour mémoire, tous les diplômes ne sont pas qualifiants. Il s'agit des diplômes non qualifiants. Les diplômés non qualifiés sont les personnes titulaires d'un certificat d'études primaires, d'un brevet d'études du 1^{er} cycle, d'un brevet élémentaire, d'un brevet des collèges ou du diplôme national du brevet (DNB). La dernière classe fréquentée est la troisième ou une première année de Cap ou de Bep.

« sans diplôme mais avec qualification » : Il s'agit des personnes qui ont suivi une partie d'un parcours de formation mais n'ont pas obtenu de diplôme. Par exemple, une personne qui a suivi un début de cursus au lycée et a arrêté ses études à la fin de la seconde générale, technologique ou professionnelle. C'est aussi le cas d'une personne dont la dernière classe fréquentée est la terminale de Cap ou de Bep. Dans ces situations, la personne a une qualification d'un niveau de seconde ou d'un niveau de Cap ou de Bep mais n'a pas de diplôme. Il s'agit d'une personne qualifiée mais non diplômée.

Niveaux de formation

Depuis 1969, les formations sont répertoriées en sept niveaux :

« Niveau VI » sorties du 1^{er} cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an.

« Niveau V bis » sorties de 3^e générale et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

« Niveau V » sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

« Niveau IV » sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-bac avant d'atteindre le niveau III.

« Niveau III » sorties avec un diplôme de niveau Bac+2 ans (DUT, BTS, DEUST, DMA...).

« Niveaux II et I » sorties avec un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou un diplôme de grande école.

Dans l'enseignement secondaire, le niveau de la dernière classe fréquentée (au lieu du diplôme) est pris en compte lorsque les élèves arrêtent leurs études.

Population active

Dans cette étude, les actifs désignent les personnes en emploi, en stage ou à la recherche d'emploi. Ils sont définis au sens de la déclaration faite par les jeunes dans l'enquête IVA.

Population de départ

La population de départ se confond avec le champ de l'étude. L'étude se propose de voir ce que sont devenus en janvier 2010 les 9 024 jeunes qui durant l'année 2008-2009 étaient :

1/ Dans la voie professionnelle : 1^{ère} année de bac professionnel en 3 ans ou en 2 ans, 2^{ème} année de bac professionnel en 3 ans, 1^{ère} année de Brevet des métiers d'arts (BMA), 1^{ère} année de Cap 2 ans et les 1^{er} année de Bep en 2 ans.

2/ Dans l'enseignement adapté : classes de 6^{ème} à 3^{ème} de Segpa et les Cap de Segpa.

Les élèves observés sont ceux sous statut scolaire des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), des collèges et des lycées publics et privés sous et hors contrat de l'éducation nationale de l'académie de Besançon. Ces 9 024 jeunes seront désignés par le terme « population de départ ». Les 891 jeunes qui interrompent leur formation seront désignés « décrocheurs » ou « sortants ».

Sortants ou décrocheurs en janvier 2010

La population des sortants est constituée des jeunes de la voie professionnelle (hors année terminale) et de l'enseignement adapté en 2008-2009 non retrouvés dans une base à la rentrée 2009. La rentrée est en septembre dans les établissements scolaires. Elle est plus tardive dans les CFA. C'est pourquoi la date de la photographie des sortants est en fait janvier 2010.

A cette population de sortants, il convient d'ajouter les jeunes qui étaient inscrits dans des établissements publics ou privés de l'éducation nationale à la rentrée de septembre 2009 qui ont abandonné leur scolarité dans le 1^{er} trimestre de scolarité et qui n'ont été retrouvés nulle part. Ils sont aussi considérés sortants.

Le taux de sortants, le taux de décrocheurs ou le taux d'abandons désignent la même chose. C'est le rapport du nombre des sortants en janvier 2010 au total des élèves scolarisés durant l'année 2008-2009.

Taux d'accès au bac

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le nombre de lauréats scolarisés dans une académie rapporté aux jeunes

résidant dans cette académie et en faisant la somme de ces taux par âge. Il est nécessaire de distinguer les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents.

Références bibliographiques

DEPP *Repères et Références statistiques, sur les enseignements, la formation et la recherche*, édition 2010

DEPP *Indicateurs académiques de parcours dans le secondaire 2008 et 2009*, Document interne

Florence Léger, Les sorties sans qualification : la baisse se poursuit, *Note d'information* : 2008 08.05

INSEE *Les diplômés des Frانس-Comtois : état des lieux et analyse 2011*

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Lutte contre le décrochage scolaire : organisation et mise en œuvre, *Circulaire N2011-028* du 9 février 2011